

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1626

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : P. A K I A R M I N A

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : Rue 5 N° 33 ATTA DABOUN Oulfa (chenan)

Tél. : 060 444 5124

Total des frais engagés : 363,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

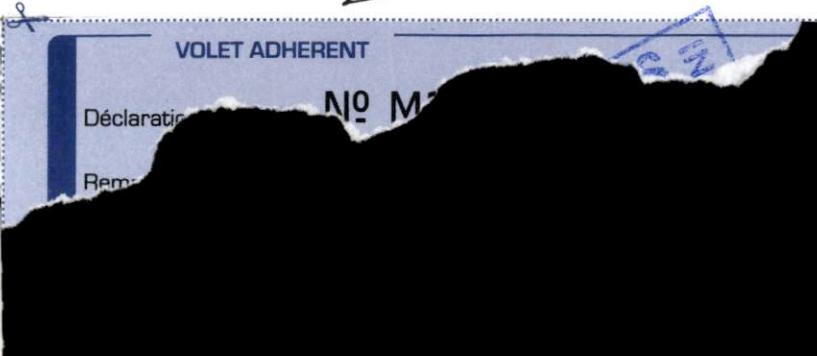
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Le 24/10/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/2023	00	1	150.00	Dr. SEDDIKI FATHIA 89, Rue El Gharb Hay Laâyoune El Fida Tél: 05 22 83 30 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STEPHANIE Lotus Hajjatul Huda Casablanca - 10000 Maroc	27/10/12	150,80
Stephanie Lotus Hajjatul Huda Casablanca - 10000 Maroc	27/10/12	53,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

tous

RELEVE DES RAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	Coefficient des travaux
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

M. BAIK 12. N. 11.11.11

INP-0320302671

STE PHARMACIE HANZA
CASABLANCA
Lot. Haj fatih Rue 6 N° 3 Lot. 64
Casablanca - Tel: 0522 93 10 28

Le 27/10/22

Facture N° 99

Quantité	Désignation	Prix	Montant
01	- Alganil	14,90	
01	- Sophtaf	18,50	
01	- Febrex	20,00	

53,40

STE PHARMACIE HANZA
CASABLANCA
Lot. Haj fatih Rue 6 N° 3 Lot. 64
Casablanca - Tel: 0522 93 10 28

14/02/1492
18,50

PPV 18.50

PHARMED
LOT: 6931
UT. AV: 02-24
PPV: 20 DH 00

PPV 14DH90
EXP 05/2025
LOT 21005

Dr Asmaâ SEDDIKI
Medecine expert auprès du tribunal
Medecine Générale : Homme
Femme et Enfants
Grossesse et Accouchement
Medecine de Santé au Travail

الدكتورة أسماء السديقي
طبيبة خبيرة لدى المحكمة
الطب العام : النساء والرجال والأطفال
الحمل والولادة
طب الشغف

ORDONNANCE

Casablanca, le 24/10/2022

Zaâbi Noura



11.10.2022
Olipent 500 mg
2 x 1
21.10.2022
Obcet 500 mg
4 x 1
N 59.80
STÉPHARMACIE HANZA
Lola. Majdouch 2020 6 N° 3 Lot 28
Casablanca - Tel: 0522 8333039

Dr. SEDDIKI Asmaâ
89, Rue El Gharb
Hay Laâyoune El Fida
Casa, Tél: 0522 8333039